



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 14 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 024 - 04 – 2022 - Direction Générale des Services
Direction des Ressources Humaines

TABLEAU DES EFFECTIFS BUDGETAIRES DES EMPLOIS PERMANENTS
(La Commission des Affaires Générales, Finances, Ressources Humaines,
qui s'est réunie le 6 avril 2022 a émis un avis favorable)

<p><u>Le Maire certifie :</u></p> <p>➤ que le compte-rendu de cette délibération a été affiché en Mairie le 28 AVR. 2022</p> <p>➤ que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 7 Avril 2020.</p> <p>➤ que le nombre des membres en exercice étant de 39,</p> <p>Présents 29</p> <p>Représentés 08</p> <p>Excusés 0</p> <p>Absents 2</p> <p>Total des votes 37</p> <p><i>Le Maire</i> P. SELLY</p>	<p>L'An Deux Mille Vingt-Deux, le Jeudi 14 Avril à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Benoît, sur une première convocation s'est réuni à la Salle de l'échange de la Médiathèque Antoine Louis Roussin, sous la présidence de Monsieur Patrice SELLY.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS EGALEMENT :</u></p> <p>MM. Ridwane ISSA – Marie Michèle MARIAYE - Augustin CAZAL – Valentine SERRANO – Bruno ROBERT – Anne CHANE KAYE BONE – TAVEL – Jean Louis VITAL – Odile DAMOUR – Jean François CATAN – Sylvie PAYET – Eric NIOBE – Monique MARIMOUTOU TACOUN – Patrice BOULEVART – Sarah SALAH – ALY – Eric CARITCHY – Patrice ELLAMA – Vincent TERGEMINA – Charles André SAINT PIERRE - Daniel SANDANON – Angélique PEDRE – Jack TAVEL - Sabrina RAMIN - Axel BOUCHER – Noëlle CHANE FAN – Fabienne BORNEO - Philippe LE CONSTANT – Jean Luc JULIE – Valérie DIJOUX</p> <p><u>ONT DONNE PROCURATION :</u> Fara ARMOUGOM à Patrice SELLY - Anrifadjati TOILIBOU à Jean François CATAN - Marie Sabine SAUTRON à Sarah SALAH – ALY – Christelle HOAREAU à Odile DAMOUR – Ruddy VOULAMA à Ridwane ISSA – Evelyne GLENAC à Patrice ELLAMA - Sophie AUDIFAX ép. LEBON à Vincent TERGEMINA - Patrick DALLEAU à Valérie DIJOUX –</p> <p><u>ABSENT EXCUSE :</u></p> <p><u>ABSENTS :</u> Alicia HAYANO – Hans DIJOUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u></p> <p>Patrice BOULEVART</p>
---	---

10. FILIERE POLICE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Chef de service de Police Municipale	4
Brigadier-chef principal de Police Municipale	7
Gardien-Brigadier de Police Municipale	2

Considérant le besoin de la collectivité de disposer d'un tableau des effectifs des emplois permanents à jour,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité et d'inscrire les crédits correspondants,

Considérant les lignes directrices de gestion de la collectivité visant la valorisation des agents lauréats d'un concours ou d'un examen professionnel,

Considérant que le Président précise à l'Assemblée que les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la commune de Saint-Benoît sur des emplois permanents à temps complet et à temps non complet sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération,

Le Président propose à l'Assemblée de modifier le tableau des effectifs de la filière technique pour le grade suivant (les autres grades restants inchangés) à compter du 01/05/2022 :

<i>Grade</i>	<i>Ancien effectif budgétaire</i>	<i>Nouvel effectif budgétaire</i>
Technicien	8	10
Adjoint technique	551	552

Appelée à se prononcer, l'Assemblée après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les propositions du Président.

Fait à Saint Benoît les jour, mois et an que dessus.

L'ensemble des membres présents a signé.

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220428-DEL024042022-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Païrice SELLY

Le Président informe l'Assemblée que conformément à l'Article L313-1 du Code général de la fonction publique du 1^{er} mars 2022 et à la loi n° 94-1154 du 27 décembre 1994, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer les effectifs des emplois de la commune de Saint-Benoît sur des emplois permanents à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des Directions et des Services. L'effectif concerné comprend les titulaires, les stagiaires et les contractuels de droit public.

Le tableau des effectifs qui relève d'une obligation réglementaire et qui est essentiel en matière de gestion des ressources humaines permet l'évolution de l'administration municipale via la réorganisation des services municipaux et permet d'avoir une visibilité sur les possibles reclassements.

Au regard du tableau des emplois, adopté à l'unanimité par l'Assemblée lors du conseil municipal du 04 décembre 2021, le tableau des effectifs de la commune de Saint-Benoît est comptabilisé comme suit :

1. EMPLOIS FONCTIONNELS

<i>Emplois</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Directeur Général des Services (DGS)	1
Directeur Général Adjoint (DGA)	3

2. FILIERE ADMINISTRATIVE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Attaché hors classe	1
Directeur (en voie d'extinction)	1
Attaché principal	3
Attaché	30
Rédacteur principal 1ère Classe	5
Rédacteur principal 2ème Classe	2
Rédacteur	15
Adjoint administratif principal de 1ère classe	7
Adjoint administratif principal de 2e classe	14
Adjoint administratif	133

3. FILIERE ANIMATION

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Animateur principal de 1ère classe	1
Animateur principal de 2ème classe	0
Animateur	6
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	6
Adjoint d'animation	66

4. FILIERE CULTURELLE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Attaché principal de conservation du patrimoine	0
Attaché de conservation du patrimoine	2
Bibliothécaire principal	0
Bibliothécaire	3
Assistant de conservation principal de 1ère classe	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	0
Assistant de conservation	5
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	2
Adjoint du patrimoine	34

5. FILIERE SPORTIVE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Conseiller principal APS	1
Conseiller APS	0
Éducateur Principal des APS de 1ère classe	4
Éducateur Principal des APS de 2ème classe	0
Éducateur des APS	6
Opérateur principal des APS	1
Opérateur qualifié des APS	2
Opérateur des APS	2

6. FILIERE TECHNIQUE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Ingénieur général	0
Ingénieur en chef hors classe	0
Ingénieur en chef	2
Ingénieur en chef élève	0
Ingénieur hors classe	0
Ingénieur principal	3
Ingénieur	1
Technicien Principal de 1ère classe	7
Technicien principal de 2e classe	0
Technicien	8
Agent de maîtrise principal	4
Agent de maîtrise	26
Adjoint technique principal de 1ère classe	9
Adjoint technique principal de 2e classe	16
Adjoint technique	551

7. FILIERE SOCIALE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Conseiller hors classe socio-éducatif	0
Conseiller supérieur socio - éducatif	0
Conseiller socio-éducatif	1

Accusé de réception en préfecture
974-219740107-20220428-DEL024042022-DE
Date de réception préfecture : 28/04/2022

Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0
Educateur de jeunes enfants	4
ATSEM principal de 1ère classe	0
ATSEM principal de 2e classe	77
Agent social principal de 1ère classe	0
Agent social principal de 2e classe	4
Agent social	7

8. FILIERE MEDICO-SOCIALE

<i>Grade</i>	<i>Effectif budgétaire</i>
Infirmier en soins généraux hors classe	0
Infirmier en soins généraux	1
Puéricultrice hors classe	0
Puéricultrice	2
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	6
Auxiliaire de puériculture de classe normale	21

9. FILIERE MEDICO-TECHNIQUE

Technicien paramédical de classe supérieure	0
Technicien paramédical de classe normale	1